

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 Février 1884.

L'Emprunt de 350 millions.

Voici le texte de l'arrêté ministériel fixant la date, le taux et les conditions de l'emprunt :

Le ministre des finances,
 Vu le décret du Président de la République en date du 2 février 1884,
 Arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Une souscription publique sera ouverte le mardi 12 février 1884 au matin et close le soir même, pour la réalisation d'une somme de 350 millions de francs en rentes 3 0/0 amortissables créées conformément à la loi du 11 juin 1878.

Il ne sera admis aucune liste de souscription.

Art. 2. — Les souscriptions seront reçues, dans les départements :

A la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances ;

A la caisse des percepteurs désignés par le ministre des finances.

Les bureaux destinés à recevoir les souscriptions seront ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Art. 3. — Les rentes seront émises au prix de 383 fr., par titre de 45 fr. de rente remboursables à 500 fr. (soit 76 fr. 60 cent. par 3 fr. de rente).

Elles porteront jouissance du 16 avril 1884, conformément aux articles 8 et 12 ci-après et participeront aux tirages postérieurs à cette date.

Art. 4. — Il ne sera pas admis de souscription inférieure à 45 fr. de rente.

Au-dessus de cette somme, les souscriptions sont reçues pour 30 fr. de rente et tout multiple de 45 fr.

Toutefois les souscriptions supérieures à 3,000 fr. de rente ne seront reçues que pour des multiples de 450 fr. de rente.

Les souscriptions devront être faites sans

condition, et le ministre des finances restera seul juge de leur validité.

Art. 5. — Les souscripteurs pourront, à leur choix, verser immédiatement le montant total du prix des rentes souscrites ou se libérer successivement aux époques ci-après fixées.

Les souscriptions entièrement libérées le 12 février courant ne subiront aucune réduction, à moins qu'elles ne dépassent le montant total de l'emprunt.

Les souscripteurs qui ne se libéreront pas immédiatement seront tenus de garantir leur souscription par le versement d'une somme de 40 fr. par coupure de 45 fr. par rente.

Art. 6. — Les souscriptions seront constatées au moyen de la délivrance d'un récépissé à talon et au porteur visé au contrôle conformément à la loi du 24 avril 1833.

Les versements en numéraire ou en billets de la Banque de France seront seuls admis.

Art. 7. — Le prix des rentes non libérées au moment de la souscription sera acquitté comme il suit :

En souscrivant, ainsi qu'il est dit au paragraphe 3 de l'article 5 ci-dessus, par coupure de 45 francs de rente.	40 fr.
Le 16 avril 1884, par coupure de 45 fr. de rente.	40
Le 16 juillet 1884, par coupure de 45 fr. de rente.	80
Le 16 octobre 1884, par coupure de 45 fr. de rente.	80
Le 16 janvier 1885, par coupure de 45 fr. de rente.	143
Total.	383 fr.

Art. 8. — Le montant des intérêts trimestriels courus à partir du 16 avril 1884 proportionnellement aux versements effectués avant la libération complète des titres sera déduit des versements successivement exigibles.

Le montant desdits intérêts est fixé ainsi qu'il suit :

Au 16 juillet 1884. 0 75	} par 15 f. de rente
Au 16 octobre 1884. 4 50	
Au 16 janvier 1885. 2 25	

Art. 9. — Le versement des termes exigibles devra être effectué dans un délai de dix jours à dater de l'échéance, soit au plus tard les 26 avril, 26 juillet, 26 octobre 1884 et 26 janvier 1885.

En cas de retard, le débiteur sera passible, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'intérêts envers le Trésor à raison de 5 p. 100 l'an, à partir des 16 avril, 16 juillet, 16 octobre 1884 et 16 janvier 1885.

En outre, le ministre pourra déclarer le porteur déchu de ses droits et faire effectuer la vente des rentes pour couvrir le Trésor des sommes qui lui seront dues.

Art. 10. — Un avis inséré au Journal officiel fera connaître le résultat de la souscription et, dans le cas où l'ensemble des souscriptions dépasserait la somme de rentes à créer, la réduction proportionnelle à laquelle il sera procédé.

Cette réduction sera opérée ainsi qu'il suit :

1. Les souscriptions entièrement libérées ne subiront aucune réduction, ainsi qu'il a été dit à l'article 5, à moins qu'elles ne dépassent le montant total de l'emprunt. Dans ce cas, le ministre se réserve le droit de statuer en ce qui concerne les fractions de moins de 45 fr. de rente qui résulteraient de la réduction proportionnelle à laquelle les souscriptions seraient soumises.

2. Les souscriptions non libérées seront soumises, sans exception, à la réduction proportionnelle. Toutefois, il ne sera rien attribué aux fractions qui donneraient droit à moins de 7 fr. 50 cent. de rente et les fractions donnant droit à 7 fr. 50 cent. de rente et à moins de 45 francs recevront 45 francs de rente.

Art. 11. — En cas de réduction, les sommes versées en trop seront remboursées dans le plus bref délai possible, et, au plus tard, le 1^{er} mars 1884, pour toutes les souscriptions supérieures à 4,500 francs de rente.

Art. 12. Les récépissés au porteur délivrés aux souscripteurs qui se libéreront intégralement seront échangés, à partir du 2

avril 1884, contre des titres de rentes (nominatifs ou au porteur, aux choix des parties) portant jouissance du 16 avril suivant. A cet effet, les déclarations de souscriptions libérées devront indiquer la nature et les coupures des rentes demandées.

Un avis inséré au Journal officiel fera connaître la date à partir de laquelle les récépissés de souscriptions non libérées pourront être échangés contre des certificats d'emprunts au porteur et munis de talons de versement.

Art. 13. — Le ministre des finances se réserve le droit d'autoriser, s'il y a lieu et suivant les convenances du Trésor, la libération anticipée des termes de l'emprunt.

Art. 14. — Aussitôt après leur libération intégrale, les certificats d'emprunt seront échangés contre des inscriptions de rente (nominatives ou au porteur, au choix des parties) portant jouissance courante.

Les certificats d'emprunt non libérés le 1^{er} février 1885 ne participeront pas au tirage du 1^{er} mars suivant.

Art. 15. — Les bons du Trésor délivrés à échéance d'une année au plus seront remboursés le 12 février 1884, sous déduction d'un escompte de 2 1/2 p. 100 l'an, aux porteurs qui en feront la demande pour affecter à la souscription les fonds à provenir de ce remboursement.

Chronique générale.

LES FINANCES DE LA FRANCE

D'APRÈS M. RAYNAL.

Les *Nouvelles* appellent l'attention sur la réponse qu'un organe républicain prête à son ministre, réponse qui ne prouverait pas précisément que nos finances soient dans le brillant état signalé par M. J. Ferry :

« L'interpellation de M. Langlois sera suivie de celle de M. Haentjens sur la réduction du prix des places de chemins de fer pour le transport des travailleurs. M. Haentjens, dans cette interpellation qui s'a-

41 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LUCIENNE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

Elle lui tendit les bras. Lucienne se leva en chancelant et vint serrer sur sa poitrine la pauvre vieille amie qui, même dans un pareil moment, avait encore pour elle des témoignages d'affection.

— Que s'est-il passé ? balbutia-t-elle.

— Oh ! depuis hier, rien que depuis hier !... Voyez ! voyez !... Je ne pouvais pas vous faire prévoir. Car nous ne vous oubliions pas, oh non !... Tandis que la jeune femme pleurait en embrassant M^{lle} de Rochefeuille, les deux nègres s'étaient courbés sous la bénédiction qui leur rappelait celle de leur mère.

La mourante regardait Lucienne en souriant. Elle aussi l'avait reconnue.

— Lucienne, dit M^{lle} de Rochefeuille (c'était la première fois qu'elle l'appelait ainsi), Lucienne, venez. Qu'elle vous bénisse de près, comme elle vous a déjà bénis de loin. Oui, elle vous a aimés... Un gémissement l'interrompit ; puis elle reprit :

— Oh Dieu ! comme elle a donc bien fait !

Lucienne s'était agenouillée près du lit de M^{me} de Mantelon. Celle-ci souriait davantage, pour essayer de remplacer la parole qui lui manquait. De sa main libre encore, elle caressa le front qui se penchait. Lucienne saisit cette main et y colla ses lèvres :

— Au ciel souvenez-vous de moi, souvenez-vous de ceux que j'aime ! dit-elle comme éperdue.

— Oui, je vous le promets, jamais, jamais elle ne manquera de soins ni d'affection, ajouta-t-elle.

Par un geste presque insensible, M^{me} de Mantelon lui avait montré sa sœur.

— Sois tranquille, ma Sophie, dit celle-ci, répondant à la même pensée, sois tranquille, je ne tarderai pas.

Lucienne restait toute brisée, appuyée sur les draperies où erraient les mains de la mourante. Ce fut M^{lle} de Rochefeuille qui poussa une chaise vers la jeune femme et la fit s'asseoir.

Le temps s'écoulait. Lucienne n'y prenait pas garde. Elle sentait bien que l'instant où elle s'arracherait de ce lit de mort serait celui du dernier adieu. Ce doux visage, plus beau que jamais dans ce moment, elle ne le reverrait plus. Lorsque ceux que l'on aime vont s'enlever, on perd le courage de prononcer soi-même la parole de la séparation. Lucienne attendait ainsi, dérobant, minute par minute, un regard de plus, un nouveau serrement de main.

Tout à coup, le nègre s'approcha d'elle.

— Le valet de chambre de M^{me} Mauvoisin est là, dit-il tout bas. Monsieur l'envoie savoir si Madame peut retourner tout de suite.

Lucienne poussa un long soupir et elle se leva.

— Oui, dit-elle, que le valet de chambre ne m'attende pas. Ah ! que Raoul n'est-il venu lui-même ! murmura-t-elle.

— Allez, ma pauvre enfant, allez, reprit M^{lle} Fanny. On peut bien dire que c'est le bon Dieu qui vous a amené près de nous. Aucune consolation ne pouvait nous être plus douce que celle de vous revoir dans ce moment.

Lucienne prit les deux mains de la pauvre affligée et elle dit :

— Promettez-moi, là, pendant qu'elle peut encore nous entendre, promettez-moi de compter à jamais sur ma tendresse et sur mon dévouement.

— Oui, répondit M^{lle} Fanny, oui, ne craignez rien, je connais votre cœur.

Lucienne se pencha sur le lit et enveloppa la comtesse d'un de ces regards profonds qui cherchent à graver dans l'âme ce qu'ils contemplent une dernière fois.

— Embrassez-la, dit M^{lle} Fanny.

Lucienne appuya longuement ses lèvres sur le front de M^{me} de Mantelon.

— Je reviendrai demain, dit-elle.

— Demain ! soupira M^{lle} de Rochefeuille.

Et la mourante, qui comprenait encore, leva le doigt vers le ciel.

Lucienne s'éloigna, appuyée sur la main du nègre, car il lui semblait que le sol fuyait sous ses pas.

— Mais, enfin, comment M^{me} de Mantelon s'est-elle trouvée si mal tout à coup ? demanda-t-elle.

Le jeune homme pouvait à peine répondre.

— Maîtresse chérie plus malade. Alors nous revenir ici, il y a quatre jours. Pas inquiets, mais toujours près d'elle, parce que toujours, toujours elle souffrait. Et puis hier, crise horrible, horrible ! Et puis maîtresse chérie mourir ! Oh ! malheureux moi ! gémit-il tout en ouvrant la portière.

M^{me} Mauvoisin monta dans la voiture et se jeta plutôt qu'elle ne s'assit sur les coussins.

Raoul était enfermé dans sa chambre. Lucienne s'y rendit sur le champ. Elle ouvrit la porte. Le jeune homme était assis devant sa table, ployé en deux sur ses bras croisés.

Au bruit que fit sa femme, il se retourna brusquement, il se leva... Lui aussi était pâle, lui aussi avait pleuré.

Il vit Lucienne tout en larmes et, soudain, s'élançant vers elle :

— Quoi ! s'écria-t-il, vous le savez déjà ! Qui donc vous l'a dit ?

Elle se jeta dans ses bras.

— Comment l'ignorerais-je, puisque je viens de

dresse au ministre des travaux publics, se propose de demander quelles mesures le gouvernement doit prendre pour réaliser l'éventualité, prévue par les conventions, d'une notable diminution des tarifs. Les Compagnies de chemin de fer se sont engagées à réduire les tarifs de 40 0/0 pour la 1^{re} classe, de 20 0/0 pour la 2^e et de 30 0/0 pour la 3^e, à condition que l'Etat, de son côté, dégrève, dans une mesure correspondante, l'impôt de la grande vitesse. Il dépend donc du gouvernement de provoquer cette réduction en prenant l'initiative du dégrèvement de l'impôt.

M. Raynal répondra, dit-on, que, quant à lui, il sera prêt à réaliser la réduction en question, lorsqu'il sera possible pour l'Etat de dégrèver l'impôt de la petite vitesse; mais la question dépend plus particulièrement du ministre des finances, qui a seul qualité pour dire si le Trésor peut renoncer à une de ses ressources. Toutefois, M. Raynal doit ajouter qu'à l'heure présente, il n'est pas possible de songer à une réduction de ce genre, « notre situation financière, loin de comporter une mesure pareille, exigeant plutôt la création de nouvelles ressources pour faire face aux dépenses qui résulteront prochainement de l'application des lois nouvelles actuellement en élaboration. »

LES DÉFAITES DU CABINET.

Le cabinet fait dire dans ses journaux familiers qu'il ne se sent nullement atteint par le vote de la Chambre, qui a décidé, malgré les efforts de M. Jules Ferry, la nomination d'une commission d'enquête sur la crise ouvrière.

Nous croyons intéressant de donner à ce propos la nomenclature des échecs successifs subis par le cabinet Ferry depuis le 30 décembre dernier dans les deux Chambres :

1^o Rejet des cinquante millions pour la colonisation algérienne, demandés par M. Waldeck-Rousseau;

2^o Adoption de l'amendement Philippoteaux, malgré l'intervention de MM. Fallières et Ferry (budget de l'instruction publique);

3^o Ordre du jour sur les viandes salées d'Amérique, blâmant M. Hérisson;

4^o Refus du crédit pour les chemins de fer du Sénégal, malgré MM. Raynal et Faure;

5^o Adoption, malgré M. Tirard, des diverses dispositions additionnelles au budget extraordinaire;

6^o Rejet, malgré M. Martin-Feuillée, de divers crédits pour les cultes;

7^o Abandon forcé, devant les observations des groupes parlementaires républicains, des projets sur les incompatibilités et sur le sectionnement de Paris;

8^o Refus d'autorisation de poursuites contre M. Talandier;

9^o Rejet de l'article 5 du projet sur les syndicats professionnels;

10^o Vote de la proposition Clémenceau. Nous ne faisons pas entrer en ligne de compte la capitulation de M. Waldeck-Rousseau sur la loi du rattachement de la préfec-

ture de police, devant les protestations unanimes des sergents de ville.

Il est certain qu'un ministre, qui après tous ces échecs, est encore debout, peut avoir la prétention d'être un ministre fort... peu soucieux de sa dignité.

Une note publiée par le *Temps* annonce que c'est au chapitre des contributions indirectes que le gouvernement a l'intention de demander les ressources nécessaires à l'équilibre du budget. M. Tirard compte, paraît-il, sur plus de cinq millions produits par l'élevation du prix de vente des tabacs de zone, et sur un million produit par l'application d'une loi tendant à imposer, à l'entrée des villes, les raisins secs destinés à la fabrication du vin. On espère enfin recueillir un certain nombre de millions en augmentant l'impôt sur les boissons. On voit que nous sommes loin des dégrèvements promis par les députés républicains dans leurs professions de foi.

LE NEZ D'UN MINISTRE.

Dimanche, le nez de M. Jules Ferry a failli causer une émeute.

La police avait cru devoir interdire les représentations du *Journal parlé* qui ont lieu dans la salle de l'Athénée et où le caricaturiste Alfred Le Petit imite avec un rare bonheur M. Jules Ferry.

Le directeur de cette entreprise, M. Peyramont, a répondu à cette interdiction en déclarant que, conformément à la loi, il tiendrait une réunion publique dans la salle de l'Athénée.

A l'ouverture des portes, cent cinquante agents de police se présentèrent pour empêcher le public d'entrer dans la salle.

Alors M. Peyramont et le caricaturiste Alfred Le Petit eurent une idée sublime. Ils montèrent dans le cabinet de la direction, dont la fenêtre ouvre sur la rue Halévy. Le cabinet était éclairé à giorno.

Alfred Le Petit se mit au milieu du visage le nez de J. Ferry, sur les joues la botte de foin dont il sait si bien faire les favoris du ministre. Puis, un portefeuille sous le bras, le dos arrondi, il s'exhibe devant la foule qui regardait les sergents de ville. En un clin-d'œil la foule doubla, tripla, quadrupla: six mille personnes.

Les gardiens de la paix essayaient de rétablir la circulation. Impossible. La foule grossissait.

On alla chercher un officier de paix, puis un commissaire de police. Ce dernier déclara qu'il ne pouvait rien contre M. Alfred Le Petit, qui était chez lui.

La comédie dura bien trois quarts d'heure. Elle recommencera sans doute aujourd'hui. Quand finira-t-elle ?

M. Ferry vient, paraît-il, de choisir trois envoyés spéciaux qui, aux appointements de dix mille francs, seraient chargés d'une mission à l'étranger. L'un de ces messieurs va partir pour l'Italie, un autre serait des-

tiné à aller visiter l'Allemagne. Aucun d'eux n'appartient, ni de près, ni de loin, à la diplomatie.

Sont-ce là de simples sinécures, ou bien cette mesure a-t-elle une portée qui nous échappe ?

M^{me} Cyvoct, mère du condamné de Lyon, vient d'arriver à Paris.

M^{me} Cyvoct a vu récemment la reine des Belges, qui lui a fait l'accueil le plus bienveillant et l'a assurée que le gouvernement belge s'occuperait du condamné de Lyon.

M^{me} Cyvoct s'est rendue chez M. Madier de Montjau, questeur de la Chambre, qui portera peut-être l'affaire à la tribune du Parlement.

Elle s'est rendue aussi chez le ministre de la justice, avec lequel elle s'est entretenue assez longuement.

Dans l'entrevue que M^{me} Cyvoct mère et M. Laguerre ont eue avec le garde des sceaux, celui-ci a promis d'étudier attentivement le dossier de l'affaire.

Aujourd'hui, à dix heures, M. Laguerre accompagné de M. Massenet des Roches, avocat, qui a soutenu le pourvoi de Cyvoct, aura une audience du Président de la République pour demander la grâce de son client.

NOUVELLES DE HUÉ. — Le ministre de la marine a reçu du gouvernement de la Cochinchine le télégramme suivant :

« Les relations avec Hué sont excellentes en ce moment, et tout fait espérer que, dans les conseils du gouvernement, le nouvel état de choses sera accepté sans arrière-pensée. »

LA CHINE ET LA RUSSIE. — On télégraphie de Londres, 4 février, à la France :

« Les Chinois soulèvent en ce moment de graves difficultés au point de vue du commerce russe à Forghane. Ils fortifient avec activité la frontière russo-chinoise, craignant que le gouvernement du Czar ne profite du conflit de la Chine avec la France dans la question du Tonkin pour faire de nouvelles conquêtes de territoire. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi. — L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Haentjens.

M. Haentjens demande l'abaissement des tarifs de circulation dans l'intérêt des ouvriers, qui pourraient se transporter plus économiquement aux lieux où ils seront à même de trouver de l'ouvrage.

Le ministre des travaux publics répond qu'à la suite des négociations, il a été convenu qu'il n'y aurait pas de réduction sur les voyageurs de 1^{re} classe, mais qu'il y en aurait sur les voyageurs de 2^e et de 3^e classe, une non-seulement équivalente, mais plus forte. Il en résulte que les Compagnies font un sacrifice plus considérable que celui de l'Etat. Les Compagnies ne sont pas sans souffrir de la crise actuelle, ce serait ajouter

une nouvelle difficulté à celles du moment que de leur imposer une diminution de recettes. Elles ont déjà fait une réduction de 75 0/0 sur certains points et vont encore prendre d'autres mesures dans l'intérêt des ouvriers.

On assure dans les couloirs que la nomination de la commission de 44 membres pour l'enquête sur la crise ouvrière, aura lieu probablement jeudi.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse reste ferme; on approche de l'emprunt; on sait que l'opération va avoir lieu le 12 de ce mois.

Le 3 0/0 est à 77.675; l'amortissable à 78.325; le 4 1/2 0/0 1883 à 107.05.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la nouvelle combinaison du *Financier des Communes* pour les options sur obligations à lots.

Nous trouvons dans le *Financier des Communes* un article sur ces opérations: nous avons cru devoir le reproduire *in-extenso*, nos lecteurs paraissant s'intéresser à ces options.

OPTIONS SUR OBLIGATIONS A LOTS.

« Nous avons joint à notre liste de tirages, encartée dans le numéro d'aujourd'hui, une notice explicative sur nos options, ainsi qu'un tableau des valeurs françaises à lots auxquelles peut s'appliquer notre nouvelle combinaison. »

« Nous avons déjà reçu, pour les tirages qui ont lieu le 5 février, sur la Ville 1875, les Communes 1879 et 1880, un assez grand nombre de demandes, qui nous ont permis de constater que notre idée avait été appréciée du public. »

« Nous ajouterons quelques explications particulières aux renseignements que nous avons donnés précédemment. »

« Nous prendrons pour exemple le prochain tirage d'obligations de la Ville de Paris 1876, qui a lieu le 10 février. »

« D'après les conditions de notre service d'options, six jours avant le tirage, c'est-à-dire jusqu'au 4 février inclusivement, toute personne peut, moyennant 6 fr. par titre, prendre option sur la quantité d'obligations qu'elle nous désigne. »

« Voici comment se fait l'opération. »

« Nous supposons que le client désire prendre une option sur une obligation de la Ville de Paris 1876, — en échange de son versement de 6 fr. — nous lui remettons un récépissé constatant que nous tenons à sa disposition l'obligation Ville de Paris 1876, n^o..., contre paiement de la somme de... (le montant du titre au cours sur lequel est acheté l'option). — Passé le 20 février 1884, le contrat devient nul. »

« Il ressort de cet engagement d'option que, jusqu'au 20 février 1884, le porteur du récépissé a le droit de nous demander livraison du titre dont le numéro est désigné, contre le paiement de la somme, représentant le montant de l'obligation. »

« Si le titre n'est pas, pour ainsi dire localitaire, jusqu'au dixième jour après le tirage, de l'obligation dont le numéro lui est donné, avec faculté d'en devenir propriétaire. »

« Si le numéro ne sort pas, il n'a qu'à laisser passer le dernier délai de l'option, s'il le 20 février, et l'option, tombant d'elle-même, de par les conventions inscrites sur son récépissé, l'affaire est nulle. »

« Si le numéro de l'obligation qui lui a été donnée à l'option sort avec un lot de 1.000, 25.000 ou 100.000 fr. par exemple, le client nous représente son récépissé, et, en échange du montant de l'obligation, nous lui remettons un titre portant le numéro indiqué sur son engagement d'option, ce qui lui permet de toucher lui-même le montant de la prime. »

« Cette combinaison est, comme on le voit, d'une extrême simplicité et présente des avantages considérables aux capitalistes qui, pour un ver-

chez elle ? Oh ! Raoul ! quelle amie nous perdons ! — Que voulez-vous dire ? reprit-il en la repoussant.

— M^{me} de Mantelon expire, dit Lucienne. Et elle se redressa avec effroi. Il l'ignorait ! De quoi donc, alors, parlait-il lui-même ?

— Venez chez vous, dit Raoul qui voulait l'entraîner.

Elle se raidit, retira sa main.

— Vous savez quelque chose, Raoul ! Dites-le moi. Ici ! à l'instant même ! Raoul ! Votre silence me fait mal !

— Venez, continua-t-il.

— Tout est perdu, je le vois...

Il ne répondit pas.

— Laissez-moi, dit-elle, laissez-moi. Autour de moi tout s'efface.

— J'en deviendrai fou ! s'écria-t-il.

— Je le vois, reprit-elle, ne me cachez rien.

Dites-moi la vérité, toute la vérité... Les valeurs ont baissé ?

Il fit un signe de tête.

— Aujourd'hui ?

— Nul n'y comptait.

— Et le résultat ?

— Sinistre !

— Raoul !...

Elle ne put en dire davantage. Une sorte de vertige moult à son front. Raoul la prit dans ses

bras et la porta plutôt qu'il ne la soutint jusque chez elle.

— Je ne vous dirai pas un mot avant que vous soyez couchée, dit-il. Vous ne devez pas retomber malade aujourd'hui.

Il la laissa aux mains de sa femme de chambre.

Il rentra peu de temps après. Lucienne l'attendait, soulevée sur ses oreillers, torturée par l'an-

goisse.

— Vous êtes ruiné ? dit-elle.

— Probablement.

— Et vos parents ?

— De même.

— L'honneur ?...

Il secoua la tête.

— Quoi ! pas même solvable ! Il va faillir ?

— Être pauvres ! dit Raoul avec horreur. Être pauvres ! nous !

— Nous sommes jeunes. Ce sont vos parents....

Un gémissement passa sur les lèvres du jeune homme.

— Sont-ils prévenus ?

— Oui, dit-il.

Et il se cacha le visage dans les mains.

— Raoul, dit Lucienne en tendant les bras vers lui, je vous aime. Raoul ! je les aimerai maintenant.

Il ne répondit pas et continua à voiler ces larmes qu'il trouvait indignes d'un homme et qu'il ne pouvait pas retenir.

— Qui leur a dit ? demanda Lucienne.

— Une lettre, murmura-t-il. Je n'aurais jamais pu... J'ai eu assez de les revoir ensuite.

— Votre sœur ?

— Une lettre aussi. Il faut qu'elle veille sur son mari. Elle seule peut, ce soir, le garder contre lui-même.

— Mais comment avez-vous eu le temps ?...

— J'ai passé à peine une demi-heure à la Bourse.

Tout s'achevait. J'en suis sorti pour l'entraîner. Il voulait repousser l'échéec, il voulait braver le sort, il était effrayant d'orgueil et de colère. On faisait le vide autour de lui. Moi et deux de nos amis nous l'avons emmené de force, et j'ai couru chez mes parents. Mes lettres venaient de parvenir. Louise est soutenue par la terreur que lui cause l'état de son mari. Ma mère aussi n'a de force que par son épouvante. Mon père succombera le premier, vous verrez. Il a vieilli en un quart d'heure.

Lucienne pencha la tête sans répondre. Elle savait ce qu'une telle épreuve peut mettre d'accablement sur le front d'un père.

— Je suis venu, poursuivit-il, je craignais pour vous.

— Pauvre cher Raoul !

— Maintenant que vous êtes prévenue, je vous quitte, je retourne chez lui. Mes parents y sont rendus, on examine ses comptes. Si, du moins, on pouvait détourner la faillite...

— Engagez tout, dit-elle, prenez mes diamants. Dès que je serai un peu moins brisée, je me relèverai et j'irai vous rejoindre.

— Non, non, s'écria-t-il, restez et reposez-vous. Vous devez bien penser que votre vue...

— Malheureuse Louise ! soupira-t-elle.

Il se leva et se mit à marcher, allant et venant dans la chambre. Tout à coup, les mains crispées

il s'arrêta, il s'écria :

— Ah ! c'est affreux. Non, je ne peux pas y croire. Ruinés ! Nous sommes ruinés ! Toutes nos joies viennent s'engloutir dans quoi ? dans quoi ? Est-ce là ce qu'on nomme la Providence ? Qu'avons-nous fait pour être si malheureux ? qu'avons-nous fait pour être frappés ? Quelle cruelle injustice !

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

Un mari à sa femme, lui montrant un meuble :

— Félicitez-vous, Eugénie, que j'aie eu l'idée de vous offrir un chiffonnier pour vos étrennes. Dans quelques années, ce meuble-là sera rare.

Bébé à table. Il joue, laisse tomber son joujou et se baisse pour le ramasser. En se relevant, il se heurte le front à la table et se met à pleurer.

— Mange ta soupe, mon petit Paul, lui dit sa mère, cela fera disparaître ta bosse.

Bébé se console, mange sa soupe, et, après quelques instants de réflexion :

— Maman, est-ce que si les chameaux mangeaient de la soupe, ça ferait passer leur bosse ?

sagement minime, peuvent concourir à des chances de lots variant de 1,000 à 100,000 ou 200 mille francs.

Il est plus pratique que l'opération qui consisterait à acheter les obligations avant le tirage et à les revendre ensuite, car, dans ce cas, on a un débours de deux courtages qui s'élèvent déjà à 1 fr. 80 chacun : (1 fr. de courtage et 80 c. de timbre), soit 3 fr. 60 pour les deux opérations, achat et revente; de plus, on est exposé à subir la réaction qui se manifeste presque toujours après les tirages, par suite des offres nombreuses qui se produisent alors, réaction qui se chiffre en moyenne par 4 ou 5 fr. de baisse. Par conséquent, l'achat d'une option à 6 fr. est à la fois plus économique et plus pratique.

Le prochain tirage aura lieu le 19 février, et porte sur la Ville de Paris 1876.

Ce tirage donne droit à :

1 lot de 100,000 fr.....	100,000
1 lot de 10,000.....	10,000
1 lot de 5,000.....	5,000
10 lots de 1,000.....	10,000
Soit 13 lots formant un total de..	125,000

francs de lots.

Nous donnerons option sur les obligations de la Ville de Paris 1876 jusqu'au 4 février inclusivement.

La Banque des Communes a, en caisse, les obligations pour lesquelles elle donne des options.

Le tirage suivant a lieu le 5 mars, et comprend les Foncières 1879.

Nous rappelons que la *Financier des Communes* publie toutes les listes de tirages.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

RENOUVELLEMENT DE LA CLASSE DE 1879.

Il est à peu près décidé que la classe de 1879 sera libérée au commencement du mois d'août prochain, avant le commencement des grandes manœuvres. Cette mesure est motivée par des considérations budgétaires.

Le *New-York Herald* annonce qu'une perturbation atmosphérique arrivera probablement au nord de la France, entre le 5 et le 7 février.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Sur la proposition de M. Clémenceau, adoptée par 254 voix contre 249 :

Ont voté pour : MM. le comte de Civrac, comte de Maillé, de Soland, le comte de Terves.

Ont voté contre : MM. Benoist, Bury, Maillé (Alexis).

Cette fois, les trois députés républicains de Maine-et-Loire ont voté pour le ministère et sont tombés près de lui. M. Ferry leur pardonnera leurs dernières incartades. Mais si les ouvriers approuvent l'ordre du jour de M. Clémenceau, ils blâmeront encore nos trois députés républicains qui ont voté contre.

En mars 1884, la République des républicains n'ayant encore désorganisé la France que pendant deux ans, émettait l'emprunt amortissable à

53 25

En février 1884, la République des républicains ayant désorganisé la France depuis cinq ans, ne peut plus émettre le même emprunt qu'à

76 50

En trois ans, le crédit de la France a baissé de près de

9 pour cent

NANTES.

On annonce une grande nouvelle musicale : L'orchestre de l'Association artistique des Concerts populaires d'Angers viendra se faire entendre à Nantes le 3 mars prochain.

Le concert sera donné au profit d'une bonne œuvre.

UNE FRAISE MERVEILLEUSE.

Un curé de campagne, M. Thivolet, curé de Chenôves, par Saint-Boil (Saône-et-Loire), vient de faire une découverte qui produira une véritable révolution dans la culture des fraises. Il vient d'obtenir, par semis, une fraise anglaise (gros fruits) qui fleurit et donne des fruits depuis le printemps jusqu'aux gelées. En serre, elle fructifie tout l'hiver; de sorte que, maintenant, on peut avoir de grosses fraises toute l'année.

Le fruit de ce fraisier a en moyenne de 8 à 10 centimètres de tour. Sa couleur est d'un rouge vif, et sa chair blanche; son parfum est exquis. Les fleurs, très-nombreuses, se succèdent sans interruption. Les pieds portent souvent à la fois fruits, fleurs et boutons. Les coullants de l'année même donnent des fleurs au bout de deux mois.

Ce n'est qu'après l'expérience de deux ans, expérience des plus concluantes, que M. le curé de Chenôves s'est décidé à mettre ce produit nouveau dans le commerce. Pour obtenir une bonne fructification, il est nécessaire de couper tous les coullants, de fumer abondamment et d'abriter pendant les chaleurs. Ce fraisier n'exige d'ailleurs aucun soin particulier.

Cette variété unique au monde est donc appelée à remplacer toutes les autres.

UNE NOUVELLE LITIÈRE POUR LES CHEVAUX.

L'usage de la mousse allemande comme litière pour les chevaux paraît devoir s'étendre rapidement, non seulement dans les écuries particulières, mais aussi dans les quartiers de cavalerie, en raison des avantages qu'elle offre sur la paille et toutes les autres matières employées jusqu'aujourd'hui. Les journaux étrangers nous rapportent que l'essai a été tenté très-sérieusement dans un régiment de cavalerie suisse et qu'il a été jugé si satisfaisant au double point de vue sanitaire et économique qu'on va le poursuivre sur une très-grande échelle. L'effet bienfaisant sur les sabots est surtout sensible.

(France militaire.)

Faits divers.

La fin de la représentation de mercredi soir, à l'Opéra, a été quelque peu accidentée.

On donnait *Henri VIII* devant une salle comble. M. Lassalle se trouvant tout à coup indisposé, on dut faire une annonce. Malgré toute la bonne volonté de l'artiste, on a dû supprimer le quatuor, un des plus beaux morceaux de l'ouvrage, ce qui n'a pas été du goût de quelques abonnés, et la représentation s'est terminée au milieu de murmures presque tumultueux.

Ajoutons que le rideau d'avant-scène, par suite d'un accident, s'est mis à descendre d'une façon intempestive, au milieu d'une scène, ce qui a déterminé une fin de spectacle comme on en voit rarement sur notre première scène lyrique.

**

M. le curé de Vallabrègne (Gard) vient d'arrêter, au péril de sa vie, un cheval qui, ayant pris le mors aux dents, venait de renverser un jeune homme et de briser une voiture.

Ce digne et intrépide prêtre a été entraîné sur la route à plus de soixante mètres et, après de grands efforts, il a fini par dompter l'animal.

BIBLIOGRAPHIE

Un Appendice sur l'Alsace et la Lorraine, ces deux belles provinces qui, arrachées à la France par la force des armes, n'ont pas cessé d'en faire moralement partie intégrante, s'imposait comme une nécessité à l'auteur de LA FRANCE ILLUSTRÉE. La 116^e série du grand ouvrage de M. MALTE-BRUN contient le commencement de cet Appendice qui se prolongera dans les trois séries suivantes.

On y trouve d'abord des renseignements généraux du plus haut intérêt : Analyse du Traité de Francfort, nouvelle frontière, défense de la France sur les frontières du Nord-Est, division politique et administrative de l'Alsace-Lorraine sous la domination allemande; puis une étude spéciale sur la Haute-Alsace : limites, superficie, relief du sol, hydrographie, voies ferrées, climat, productions naturelles, industrie agricole, manufacturière et commerciale, histoire, notices sur les localités les plus remarquables, documents statistiques. Outre une carte de la Haute-Alsace, quatre gravures ornent cette série : une vue de Colmar, hors texte et dans le texte des vues de Mulhouse, de l'église de Thann, de Murbach et du ballon des Vosges.

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8^e année). Sommaire du numéro du 2 Février 1884. — Les Piles (E. Campo). — Machine Gramme multipolaire à courant continu. — Accumulateurs électriques (C.). — Formules donnant la résistance électrique du circuit employé dans l'éclairage Edison. — Observations sur les lois d'Ampère. — La Machine dynamo-électrique de sir William Thomson. — Les Conducteurs électriques (Suite). — Revue des Sociétés savantes françaises et

étrangères. — Revue des journaux scientifiques. — Correspondance. — Nouvelles d'Amérique. — Chronique. — Les Brevets d'invention.

Le numéro, 50 centimes. — France : Un an, 20 fr.; six mois, 10 fr.; Union postale, 25 fr.; six mois, 12 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 3 février 1884.

Versements de 132 déposants (19 nouveaux), 29,549 fr. » »
Remboursements, 25,635 fr. 09 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennez.

PARIS ET DÉPARTEMENTS : 30 CENT. LE NUMÉRO.

L'IMPRESARIO

Organe spécial et international des Artistes de théâtres, cafés-concerts et cirques, AVEC AGENCE ANNEXÉE

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES (2^e année)

BUREAUX : 10, Faubourg Montmartre, PARIS.

Directeur-proprétaire : MALDEN-ERCOLE.

Rédacteur en chef : Fernand STRAUSS.

L'IMPRESARIO publie le tableau des pièces jouées chaque semaine sur tous les théâtres de France et même dans les principales villes de l'étranger, ainsi que les divers comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants.

ABONNEMENT : Paris et départements, 15 fr. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. — On peut s'abonner, à Saumur, au bureau de l'*Echo Saumurois*.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ORDONNANCE.

Il y avait quatre ans qu'ils vivaient ensemble; jamais un seul moment l'un n'avait oublié qu'il était l'officier, l'autre qu'il était le soldat. L'un était militairement sévère, l'autre militairement soumis. Et ils s'aimaient; mais de cette affection dure, rude, muette, sans ostentation, qui ne se révèle pas, qui cache un élan de tendresse sous un air rébarbatif; éloquent quand elle se tait, sotté quand elle parle; ennemie des démonstrations et accoutumée, lorsque le cœur a envie de gémir, à serrer les lèvres et à dévorer les larmes pour ne point paraître faible. Leur langage était toujours laconique; ils se comprenaient par monosyllabes, par coup d'œil, par signes, ayant pour commun interprète la pendule, qui réglait tout, jusqu'aux pas et aux paroles, avec la plus étroite discipline.

— Mon lieutenant, avez-vous autre chose à me commander ?

— Rien.

— Puis-je aller ?

— Va.

C'était la formule quotidienne du congé; jamais

un mot de plus. Ainsi s'étaient écoulés les jours, les mois, les années — quatre années — au quartier, au logis, au camp, en marche, à la guerre, et, peu à peu, dans le cœur de chacun d'eux, avait grandi une affection profonde, sévère, presque inconsciente. Il y avait dans cette inaltérable taciturnité, dans ce langage militaire, dans ce rapide échange de regards qui voulaient dire, l'un : « Fais cela, » l'autre : « J'ai compris; » il y avait, dis-je, pour qui aurait connu la nature de ces deux hommes, tant de courtoisie, tant de cœur et d'affabilité, que la plus expansive démonstration d'amitié aurait perdu à la comparaison.

Ils s'étaient trouvés côte à côte sur les champs de bataille aux heures solennelles, à quelques centaines de pas des canons ennemis. A chaque coup de balai, ils s'étaient rapidement cherchés des yeux et, s'étant vus debout l'un et l'autre, ils avaient songé avec un soupir :

— Encore un de passé !

Ils avaient passé ensemble aux avant-postes plus d'une nuit froide et pluvieuse, les pieds dans la boue, le vent au visage; et, le matin, à l'arrivée du bataillon qui venait les relever, ils avaient échangé un sourire, comme pour se dire :

— Maintenant on retourne au camp; réjouis-toi, tu pourras reposer.

Bien des fois, durant les longues marches d'été, ils s'étaient retournés en même temps pour regarder

der les pierres milliaires au bord de la route et, bien des fois après en avoir compté plus de quarante, ils avaient échangé, en arrivant aux dernières, un signe de satisfaction et d'encouragement qui voulait dire :

— Encore deux... encore une... nous y sommes.

Plus d'un soir, dans les camps, lorsqu'on s'attendait à être éveillé par la fusillade, une fois que l'un d'eux s'était installé sous sa tente et que l'autre l'avait couvert de son manteau pour le défendre de l'air froid de la nuit, le soldat s'était éloi-gné en disant :

— Bonne nuit, mon lieutenant !

Et l'officier, qui avait cru remarquer un léger tremblement dans sa voix, lui avait dit bonsoir avec la même émotion. D'autres fois, quand l'un présentait une lettre à l'autre qui tendait impatientement la main pour la prendre, il était passé sur leurs deux visages un imperceptible sourire qui signifiait :

— Une lettre de chez toi; je reconnais l'écriture; c'est de ta mère.

— Merci, tu m'en as fait goûter le plaisir par avance.

Puis, tous deux reprenaient leurs allures sévères et silencieuses. Jamais le fier soldat, qu'il abordât son officier ou qu'il prit congé de lui, n'avait oublié de porter vivement la main au képi, le re-

gardant en face, la tête haute, droit et immobile; en sortant, il faisait toujours front en arrière, suivant le règlement.

Ils ne vivaient ensemble que depuis quatre ans; mais le soldat, qui avait fait fonction d'ordonnance depuis sa première année de service, était sur le point de fuir son congé.

Un jour, le commandant du corps reçut l'ordre de renvoyer sa classe.

Ce jour-là, l'officier et le soldat ne se dirent pas grand-chose de plus que de coutume, mais leurs cœurs se parlèrent longuement :

— Avez-vous autre chose à me commander ?

— Non... on a reçu l'ordre de congédier ta classe; tu partiras dans dix jours.

Un court silence suivit ces mots, sans que leurs yeux se rencontrassent...

— Puis-je aller ?

— Oui, va.

Cette fois, l'officier avait ajouté un oui; c'était déjà un grand pas dans la voie des démonstrations affectueuses.

(A suivre.)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
AVEC JARDIN

Située au Pont-Foucharde, commune de Bagnaux, sur le bord de la route de Saumur à Doué,

Occupée par M. HÉRISON.

S'adresser à M. GALLÉ-DELLALANDE, à la Croix-Verte, ou à M^e LE BARON, notaire. (68)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
OU A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,
UNE MAISON

Située au bourg de Dampierre, Occupée dernièrement par les époux Joly-Brottier.

S'adresser à M. Michel JOLY, à Villebrienne, à M. ANIS, à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n° 7, ou à M^e LE BARON, notaire. (69)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,
MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon; Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER

Pour le 1^{er} octobre 1884,

MAISON

CAVES ET SERVITUDES

Propres au commerce de Vins,

A Saint-Florent.

S'adresser à M^{me} veuve PORROU, ou à M^e PINAULT, notaire à Saumur.

A LOUER

MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.

S'y adresser. (630)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Jean, n° 59.

S'adresser au notaire. (85)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1884,

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBBRETON, même rue. (86)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Sise à Saumur, 39, rue de Bordeaux,

Avec écurie, remise et beau jardin.

S'adresser à M. A. ROUSTEAUX, rue de Bordeaux, 39. (45)

A VENDRE

JUMENT DE PUR SANG, baie-brune, 4 ans, 1 mètre 60.

S'adresser à M. RAINBAULT, rue de la Fidélité, 40. (70)

A VENDRE

AVOINE PRALIFIQUE

DE CALIFORNIE

La plus productive de toutes les avoines.

S'adresser à M. B. DE LÉPINE, à Douvy, près Brézé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

DEUX PAONS, le mâle et la femelle.

Une FEMME veuve, sachant faire la cuisine et tenir un ménage, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

MANUFACTURE

D'USTENSILES DE MÉNAGE

G. NEVEU Fils

Demande des jeunes gens de 17 ans et au-dessous, comme apprentis attachés aux magasins ou ateliers. Gagnant de suite.

Achetez vos Marchandises

L'ÉPICERIE PARISIENNE

Rue d'Orléans, 33, et rue Dacier, 33, Saumur,

« Elles ne vous coûteront rien »

M. TARODE informe sa nombreuse clientèle qu'il rembourse intégralement le montant de tout achat au comptant au moyen de valeurs utilisables chez tous les commerçants dont les noms sont inscrits au dos des tickets.

A VENDRE

UNE VOITURE-PANIER

Presque neuve.

S'adresser à M^{me} ROUSSEAU, 7, rue des Bas-es-Perrières. (7)

MALADIES DE POITRINE

ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100.000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valetudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros: Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BAHLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicière, rue d'Orléans. (443)

PIANOS ET INSTRUMENTS

L. FISCHER ET FILS

FACTEURS DE PIANOS ET LUTHIERS

49, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Vente, Échanges, Accords, Location et Réparations de tous Instruments, — Musique.

ABONNEMENTS POUR L'ACCORD ET L'ENTRETIEN DES PIANOS:

4 Accords par an..... 9 fr.

6 Accords par an..... 12 »

Abonnements à la lecture musicale.

VIENT DE PARAÎTRE

LE LIVRE DE MESSE

DES PETITS ENFANTS

Par la Vicomtesse de LAFRÉGEOLÈRE,

Avec Lettres d'approbation de NN. SS. les Evêques d'Angers, de Vannes et d'Evreux.

PRIX: reliure toile, 0,75 c.; chagrin, 2 fr. 25.

En vente chez M. DÉZE, libraire à Saumur, rue Saint-Jean.

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleury - 33

PARIS

par par

mois mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 FÉVRIER 1884.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé ^{te}	Dernier cours.		Coture précé ^{te}	Dernier cours.		Coture précé ^{te}	Dernier cours.		Coture précé ^{te}	Dernier cours.
3 %	77 30	77 25	Est	732 50	730	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	511	510
3 % amortissable	78 20	78 25	Paris-Lyon-Méditerranée	1257 50	1247 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	510	Est	355	355
4 1/2 %	107 05	107 20	Midi	1125	1130	1865, 4 %	520	518 50	Midi	354 75	354 50
4 1/2 % (nouveau)	106 50	106 30	Nord	1737 50	1730	1869, 3 %	405	408	Nord	360	361 75
Obligations du Trésor	107 50	105 50	Orléans	1280	1290	1871, 3 %	392	392	Orléans	356	355 75
Banque de France	5200	5200	Ouest	800	800	1875, 4 %	510	511	Ouest	355 50	356
Société Générale	450	490	Compagnie parisienne du Gaz	1440	1440	1876, 4 %	514	510	Paris-Lyon-Méditerranée	363	362 50
Comptoir d'escompte	970	975	Canal de Suez	2070	2050	Bons de liquid. Ville de Paris	524	524	Paris-Bourbonnais	360	361
Crédit Lyonnais	565	572 50	C. gén. Transatlantique	490	480	Obligations communales 1879	436	445	Canal de Suez	563	570
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1270	1255				Obligat. foncières 1879 3 %	439 75	439 50			
Crédit de France	5 50	4				Obligat. foncières 1883 3 %	335 50	335 25			
Crédit mobilier	330	330									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Poissonnière)
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir,
3 — 32 — —
7 — 15 — — express.
10 — 36 — — omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1^{er} octobre 1883)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur... (départ)	6 05	8 50	1 05	3 40
Chacé-Varrains	6 15	9 01	1 16	3 16
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	6 23	9 10	1 25	3 30
Montreuil-Bellay... (arrivée)	6 38	9 27	1 42	3 47

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn.	Direct soir.
Montreuil-Bellay... (départ)	6 55	9 45	4 27	8 30	11 03	
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 13	10 07	4 43	8 46		
Chacé-Varrains	7 22	10 20	4 51	8 54		
Saumur... (arrivée)	7 35	10 33	5 3	9 06	11 35	

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.
Saumur... (départ)	6 05	7 55	Thouars... (départ)	8 58
Montreuil-Bellay	7 03	8 40	Brion-sur-Thouet	9 09
Lernay	7 14	8 51	Lernay	9 18
Brion-sur-Thouet	7 27	8 59	Montreuil-Bellay	9 45
Thouars... (arrivée)	7 46	9 16	Saumur... (arrivée)	10 33

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil... (départ)	7	1 53	8 35
Loudun	7 58	2 49	9 33
Arçay	8 27	3 14	9 53
Mirebeau	9 23	4	10 47
Neuville	9 55	4 25	11 17
Poitiers... (arrivée)	10 32	4 56	11 52

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.
Poitiers... (départ)	5 50	12 10	6 10
Neuville	6 28	12 55	7 02
Mirebeau	6 55	1 28	7 50
Arçay	8 01	2 27	9 10
Loudun	8 38	3 13	10 12
Montreuil-Bellay (arrivée)	9 24	4 09	10 58

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.